

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 56 (1983)

Heft: 6

Vorwort: Un encouragement coordonné de la construction de logements

Autor: Monot, Pierre-Etienne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un encouragement coordonné de la construction de logements

Tel est le titre d'une brochure que vient de publier la Communauté d'action pour un encouragement efficace à la construction de logements. Présidée par le conseiller national K. Flubacher, cette communauté d'action, que nous avons déjà présentée aux lecteurs de notre revue, s'engage activement pour que soit instaurée une collaboration raisonnable entre les cantons et la Confédération. Le faible coût de l'aide fédérale au logement et l'efficacité néanmoins très appréciable des subventions accordées jusqu'ici parlent en faveur du maintien de cette aide fédérale, à l'encontre de la cantonalisation exclusive que proposent les partisans d'une redistribution radicale des tâches entre cantons et Confédération. On sait qu'en vertu de cette redistribution, l'aide fédérale au logement pourrait être complètement supprimée dès 1987. Il appartiendrait dès lors aux cantons seuls de se substituer à la Confédération dans l'aide au logement. L'USAL et la Communauté d'action estiment que l'aide fédérale doit être maintenue; mais une meilleure collaboration entre cantons et

pouvoir fédéral se révèle indispensable. Cette brochure propose des directives pour montrer comment cette collaboration plus étroite pourrait se développer et quelles sont les diverses possibilités qui peuvent être explorées sur la base de l'actuelle loi fédérale d'encouragement à la construction de logements.

Pierre-Etienne Monot

Note: cette brochure peut être commandée auprès du secrétariat central de l'USAL, Bucheggtrasse 107, 8057 Zurich.

Légende couverture:

Les rives des lacs: des lieux très convoités; ici, le lac de la Gruyère; se référer à l'éditorial du cahier de l'ASPAN-SO.

Sommaire

L'Union suisse pour l'amélioration du logement en 1981-1982	3
Cahier de l'ASPAN-SO N° 2	dès page 8
Renseignements techniques et commerciaux	12

habitation

Revue de Suisse romande pour le logement, l'architecture, l'urbanisme, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement.

Edition

section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, avenue de Rumine 2, 1005 Lausanne.

Bureau de la section romande

Bernard Vouga, architecte, Lausanne, président
René Gay, Genève, vice-président
Fernand Hermenjat, Lausanne, secrétaire
Adriano Rizzetto, Lausanne, caissier

Rédaction

Pierre-Etienne Monot, architecte EPF-L, chargé de cours à l'EAUG, rue de la Barre 14, 1005 Lausanne, tél. 021/22 62 73

Comité de rédaction

Président: B. Vouga.
Membres: MM. G. Barbey, R. Gay, P. Gilliard, A. Jaquet.

Administration et publicité

Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne
Chèques postaux 10-6622, tél. 021/20 41 41

Diffusion

La revue *HABITATION* est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, du Groupe de Suisse occidentale et du Groupe du Valais, de l'ASPAN (Association suisse pour l'aménagement national), de la FAS (Sections romande et genevoise de la Fédération des architectes suisses)

Abonnement

Suisse: Fr. 27.50 par an. Etranger: Fr. 40.—
Prix du présent numéro: Fr. 3.40.
Chèques postaux 10-6622